

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024
Affichage : 06/06/2024

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRINCIPAL 2024 DE LA CCHAM :

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n° 1 suivante sur le budget principal 2024 de la CCHAM :

FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM I	Crédits votés au B.P. 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM I
012	64111	Rémunération personnels titulaires	475 000,00 €	43 220,01 €	518 220,01 €			
74	74718	Autres				265 000,00 €	43 220,01 €	308 220,01 €
TOTAL			475 000,00 €	43 220,01 €	518 220,01 €	265 000,00 €	43 220,01 €	308 220,01 €
INVESTISSEMENT								
chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM I	Crédits votés au B.P. 2024	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM I
Programme 103	2031/103	Programme 103 "Accompagnement transfert compétences eau et assainissement"	65 781,73 €	282 275,94 €	348 057,67 €			
	1326/103	Subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne				0,00 €	282 275,94 €	282 275,94 €
Programme 104	21738/104	Programme 104 "Réhabilitation thermique de la Piscine et la Crèche"	72 166,28 €	-24 000,00 €	48 166,28 €			
Programme 107	2313/107	Travaux 2024 de mise aux normes et améliorations sur la Crèche	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €			
TOTAL			137 948,01 €	282 275,94 €	420 223,95 €	0,00 €	282 275,94 €	282 275,94 €

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 048-200006930-20240613-2024061301-DE



DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.